



Association de Protection du Site des Petites Dalles

Association Loi 1901

2, Rue Joseph Heuzé - 76540 - LES PETITES DALLES

Modalités pratiques de participation aux dons

En libellant leur chèque à l'ordre de notre partenaire, la SPPEF, les donateurs bénéficieront d'une réduction au titre de l'IRPP, à hauteur de 66 % du montant du don.

(Pour tout don supérieur à 30 €, et dans la limite de 20% du revenu imposable).

Votre don, **PAR CHEQUE A L'ORDRE DE LA SPPEF**, est à adresser à :

Association de Protection du Site des Petites Dalles,
c/o Elisabeth Loubatié, 20 rue Ribera, 75016 Paris

Vous recevrez en temps utile un reçu fiscal à mentionner dans votre déclaration d'impôt

N'oubliez pas de préciser votre adresse avec votre don pour recevoir le reçu fiscal.

Exemples (non limitatifs) de l'impact des dons effectués à l'ordre de la SPPEF :

Montant du don	Réduction impôt	Coût réel donateur
50,00 €	33,00 €	17,00 €
100,00 €	66,00 €	34,00 €
500,00 €	330,00 €	170,00 €
1 000,00 €	660,00 €	340,00 €

Coupon à renseigner, à détacher et à joindre à votre chèque

Nom, prénom

Adresse postale.....

E-mail.....

Montant du don